

# — Séance du 28 septembre 2022 —

**Présents :** José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

**Absents avec pouvoir :** Gérald BRÉZIN à Claire ROUSSEL

**Absent excusé :** Miguel NIEWIADOMSKI

**Secrétaire de séance :** Véronique VAAST.

Quelques annonces pendant que les membres de l'assemblée procèdent à la signature du compte rendu de la séance précédente :

- Nous sommes heureux d'annoncer le retour au secrétariat de mairie de Madame Isabelle POUILLE, absente pendant plus de trois mois et qui a repris ses activités depuis le 5 septembre. Elle est confiante pour l'avenir.

- Rencontre ce lundi après-midi avec les responsables de l'agence routière centre du Conseil Départemental pour évoquer divers problèmes dans la commune : la neutralisation d'une partie de la voie montante à droite de la Cavée d'Airaines avec création de plusieurs places de stationnement ; la réalisation d'un carrefour giratoire au croisement des RD 1235 et RD 141 ; l'aménagement de chicanes ou d'écluses dans la rue Jean-Jacques Rousseaux et la rue Jean Choquet ; Monsieur LEPRETRE du SIVU de voirie, présent à la réunion, va travailler dans ce sens afin de proposer au département des aménagements ; affaire à suivre...

- Une personne habitant la commune s'est présentée pour faire acte de candidature au remplacement de Ophélie BEDNARZ qui devrait quitter la mairie avant la fin de l'année. Cette personne possède les diplômes requis.

- Nous souhaitons « bon vent » à la jeune entreprise de menuiserie qui s'est installée rue du 60e R.I., la mesuiserie du Berger et dont le démarrage s'est fort bien passé.

- Félicitations au personnel de la voirie pour l'aménagement des trottoirs de la rue Jean Choquet et qui devrait se poursuivre jusqu'en novembre prochain

- Avec Claire ROUSSEL, nous avons fait un point avec le commandant de la compagnie d'Amiens des gendarmes de la Somme, M. Julien ROSSIGNOL ; il nous a présenté le bilan des 9 premiers mois de l'année et par rapport à l'année 2021, la délinquance est plutôt en baisse mais les infractions routières en hausse.

## **Tarifs du centre de loisirs des vacances d'automne**

Le conseil municipal a voté les tarifs suivants pour le centre de loisirs d'automne qui aura lieu du 24 octobre au 4 novembre, soit :

### **A) Forfait semaine 5 jours : semaine du 24 au 28 octobre :**

- Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :
  - quotient familial inférieur à 525 € : 7 €/ jour ; 26 € par semaine
  - quotient familial entre 525 et 900 € : 8 € / jour ; 30 € par semaine
  - quotient familial supérieur à 900 € : 10 € / jour ; 36 € par semaine
- Enfants Hors CCNS :
  - quotient familial inférieur à 525 € : 10 €/ jour ; 35 € par semaine
  - quotient familial entre 525 à 900 € : 12 € / jour ; 42 € par semaine
  - quotient familial supérieur à 900 € : 14 € / jour ; 49 € par semaine

### **B) Forfait semaine 4 jours du 31 octobre au 4 novembre**

- Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :
  - quotient familial inférieur à 525 € : 21 €
  - quotient familial entre 525 et 900 € : 24 €
  - quotient familial supérieur à 900 € : 27 €
- Enfants Hors CCNS :
  - quotient familial inférieur à 525 € : 28 €
  - quotient familial entre 525 à 900 € : 34 €
  - quotient familial supérieur à 900 € : 39 €

cantine : 3,20 € / repas

déduction carte loisirs : 3,00 € par jour

## **Encaissement chèques**

- 926,33 € des Assurances mutuelles de Picardie en remboursement d'un sinistre sur le RAM
- 300 € de la CARPA pour exécution d'un jugement envers les époux SAINTYVES
- 3000 € concernant la vente du camion répartis ainsi 1500 € à l'amicale des sapeurs pompiers et 1500 € au CCAS

## **Attribution de deux logements vacants 50 rue des chanoines et 18 escalier saint martin**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la vacance de deux logements au 01/11/2022 :

- Un 50 rue des Chanoines qu'occupait Laëtitia DENAUX logement T3 au 1er étage.
- Un 18 Escalier Saint Martin qu'occupait Anne FARCETTE studio 1er étage

Une candidature a été enregistrée pour le logement 50 rue des Chanoines, Madame LERICHE Jocelyne.

De même, pour le logement sis 18 Escalier Saint Martin, une demande a été faite en mairie, Monsieur Kévin MATON.

Les membres du conseil municipal décident d'attribuer les logements comme suit :

- Logement 50 rue des Chanoines à Madame LERICHE Jocelyne à compter du 1/11/2022 pour une durée de 1 an moyennant un loyer mensuel de 520 €.
- Logement 18 Escalier Saint Martin à Monsieur MATON Kévin à compter du 1/11/2022 pour une durée de 1 an moyennant un loyer mensuel de 260 €

Une caution d'égal montant du loyer sera à déposer à la signature du bail ainsi qu'une attestation assurance habitation.

## **Renouvellement bail logement à M. Cocagne Eddy**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la bail consenti à COCAGNE Eddy pour un logement qu'il occupe 18 Escalier Saint Martin arrive à échéance au 15 octobre 2022 et propose de renouveler la location du logement pour une durée de 3 ans à compter du 16/10/2022 moyennant un loyer mensuel de 310 €.

Le conseil municipal décide de renouveler le bail à COCAGNE Eddy dans les conditions exposées ci-avant.

## **Demande de subvention du Souvenir Français**

Monsieur le maire donne lecture d'une demande de subvention du souvenir français destinée à financer l'achat d'un drapeau. Après renseignements pris auprès de J.P DELORY, président de cette association, L'achat du drapeau devrait bénéficier de subventions du département et de la région ;

Il est donc proposé d'allouer à l'association du Souvenir Français une aide de 300 € à titre de subvention exceptionnelle.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter une subvention de 300 € à l'association le Souvenir Français ; les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 par décision budgétaire modificative qui sera votée lors d'une prochaine réunion.

## **Temps d'échange sur les économies d'énergie**

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir réfléchir aux moyens à mettre en place afin de réaliser des économies d'énergie compte tenu de la conjoncture actuelle.

Un débat s'installe et de nombreuses pistes peuvent être envisagées :

- Extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 1 heure à 4 heures du matin avec un effet en début d'année 2023 ; cette opération serait réalisée sur une année afin de chiffrer l'économie réalisée en KWH et le surcoût dépensé face à l'augmentation des tarifs ;
- Suppression des illuminations de Noël.
- Alerter les différents utilisateurs des bâtiments publics sur la nécessité d'être vigilants quant au chauffage et à l'électricité (couper les radiateurs en cas d'ouverture prolongée des portes et fenêtres)

A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de mettre en place les mesures telles que visées ci-dessus. Des affiches seront apposées sur les bâtiments publics afin de rappeler la bonne utilisation de ces derniers et de préciser les consignes en matière d'économie d'énergie.

### **Communications diverses**

La parole est donnée aux conseillers :

- réception maisons fleuries le 6 octobre en mairie
- 6 octobre : réunion du SITAE : pouvoirs à faire pour les délégués non présents
- Frédéric DELPORTE rapporte le signalement de plusieurs personnes quant à l'augmentation des impôts fonciers
- Claudine LEQUIEN indique que, pour les économies d'énergie, on pourrait penser à installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics ;

- Antony DELVILLE lui répond : « il faut voir si la charpente des bâtiments supporterait une telle installation dont le coût est assez élevé ».
- École de la vigne : Claudine LEQUIEN demande si un endroit pourrait être prévu pour garer les vélos et trotinettes pour les enfants utilisant ce genre de véhicule pour se rendre à l'école ; à voir.
- Jean-Paul PIERRE présente la rénovation d'un ancien plan de Picquigny sous forme de flyer.
- Guillaume FLAHAUT signale le descellement d'une plaque d'égoût rue Jean-Jacques Rousseaux ; une autre également rue du Vieux Chauffour,